



CHALLENGE

LibrenBerry

Cyclo-cross du Cher 2017



En partenariat avec le comité départemental du Cher de la fédération française de cyclisme, la société LibrenBerry à l'initiative de ce challenge propose ses services pour la gestion technique de ce challenge ainsi qu'une participation pour les trophées lors des podiums finaux.

LibrenBerry est une entreprise en informatique commerciale et technique au profit des professionnels et des particuliers, spécialisés en logiciels libres et sur des prestations adaptés aux clients. Son magasin est située 7 place des 4 piliers à Bourges.

Cette dernière est représentée par M. Bardi Jean-Marc. Il assure le soutien technique de ce challenge sans aucune contrepartie financière.

Article 1 :Règlement

Le règlement de la FFC concernant le déroulement des épreuves de cyclo-cross fait foi. Ce règlement définit uniquement le cadre et les conditions pour le classement par points du challenge LibrenBerry de cyclo-cross se déroulant dans le département du Cher.

Article 2 : Principe du Challenge

Toutes les épreuves non régionales du calendrier départemental du comité du Cher défini pour la saison de cyclo-cross 2017 /2018 sont prises en compte pour ce challenge.

Le championnat régional d'Aubigny-sur-Nère n'est donc pas inclus dans ce challenge.

Article 3 : Attribution des points

L'attribution des points sur chaque épreuve se fera suivant la pondération suivante :

50 points pour le premier, 40 points pour le second , 35 points pour le troisième, 30 points pour le quatrième, 29 points pour le cinquième, 28 points pour le sixième... et ainsi de suite jusqu'à la 20ème place qui se voit attribuer 14 points. Au delà tous les coureurs ayant participé et non-classés dans les vingt premiers se verront attribuer 10 points.

En cas d'égalité pour les trois premiers lors du classement général final, le partage se fera en fonction des podiums réalisés sur les épreuves du challenge. Seront pris en compte le nombre de première place, de seconde place puis de troisième place pour départager les lauréats.

Article 4 : Conditions pour le classement

Il est convenu que les classements finaux seront établis sur un nombre de courses par catégories sur la base des meilleures courses des concurrents :

- Les poussins sur les 5 meilleures courses.
- Les pupilles sur les 6 meilleures courses.
- Les benjamins sur les 7 meilleures courses.
- Les minimes sur les 8 meilleures courses.
- Les cadets sur les 10 courses du calendrier.

Les courses du Challenge sont définies par l'article 6 suivant.

Pour être classé au final, il est demandé aux coureurs de participer à 4 courses au minimum.

Article 5 : Les catégories concernées

Les Pré-licenciés ne sont pas concernés par ce challenge.

Seules les catégories EDC de poussins à benjamins, minimes et cadets sont concernés pour ce challenge. Un classement final sera également défini pour les féminines. Sur les classements diffusés après chaque étape, les féminines ont une couleur de fond saumon.

Article 6 : Les épreuves retenues par le comité du Cher

- ✓ dimanche 15 octobre 2017 : Saint Satur, organisation 4S Saint Satur
- ✓ samedi 28 octobre 2017 : Dun Sur Auron Cher, organisation VTT Vélo Passion
- ✓ samedi 4 novembre 2017 : Bruère Allichamps, organisation US Florentaise
- ✓ samedi 11 novembre 2017 : Cours Les Barres, organisation AC Sancoins
- ✓ samedi 18 novembre 2017 : Bourges, organisation UBCC
- ✓ dimanche 26 novembre 2017 : Sainte Solange, organisation 4S Saint Satur
- ✓ dimanche 3 décembre 2017 : Sancergues, organisation AC Sancoins
- x NB : 9 et 10 décembre 2017 : Championnat Régional Aubigny Sur Nère
- ✓ dimanche 17 décembre 2017 : La Chapelle Saint Ursin, organisation ALLC
- ✓ dimanche 7 janvier 2018 : Boulleret, organisation 4S Saint Satur
- ✓ dimanche 14 janvier 2018 : Saint Germain du Puy, organisation UBCC

Article 7 : Contrainte informatique

Le déroulement du challenge repose sur une collaboration indispensable entre les organisateurs et le prestataire informatique.

Chaque organisateur pour chaque course devra adresser par e-mail au comité du Cher, en copie à commercial@librenberry.net le classement des courses sur un format type tableur. Il y a également la possibilité de remettre sur support type clé USB le tableau numérique des résultats des courses à la société LibrenBerry ou à son représentant, Jean-Marc Bardi.

La société LibrenBerry s'engage à communiquer au comité du Cher dans les 48 heures le classement général provisoire à réception des classements.

Un classement final pour chaque catégorie sera édité à la fin de la dernière course le 14 janvier 2018 pour la remise des prix.

Article 8 : Suivi du Challenge

Le classement actualisé officieux sera publié régulièrement au cours de la saison sur le site Internet du comité du Cher.

Le podium final et les titres de champion du Cher pour les EDC seront déterminés lors de la dernière course du Challenge et validé par l'arbitre principal.

Article 9 : Récompenses

Un trophée LibrenBerry sera remis pour les podiums dans chaque catégorie.

Article 10 : Approbation et Renouvellement

L'approbation de ce règlement et son renouvellement se fait sous l'égide du comité du Cher de cyclisme (CD18).

Monsieur le président du comité FFC du Cher

Emmanuel Harrault

LibrenBerry, son représentant

Jean-Marc Bardi